

ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

réforme Question écrite n° 78071

Texte de la question

M. Michel Heinrich souhaite appeler l'attention de M. le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement sur les préoccupations de la chambre régionale de l'économie sociale de Lorraine, à l'issue du discours du Premier ministre, devant le Conseil national de lutte contre l'exclusion, le 16 septembre 2005. La transformation de la délégation interministérielle à l'innovation sociale et l'économie sociale en délégation interministérielle à l'innovation et à l'expérimentation sociale a été annoncée, de même que la dissociation des associations des coopératives et mutuelles. De ce fait, la référence due à l'économie sociale et solidaire serait supprimée au niveau de l'État malgré le travail effectué depuis 1980 auprès des mutuelles, coopératives et associations. Il souhaiterait connaître sa réponse à ce sujet car le secteur dans son ensemble est particulièrement préoccupé par cette décision qui aurait été prise sans concertation. - Question transmise à M. le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative.

Texte de la réponse

Le Gouvernement est conscient de l'importance de l'économie sociale pour notre pays au plan économique (les 780 000 entreprises et groupements de l'économie sociale employant plus de 1,8 million de personnes), mais aussi social. De nombreuses activités émergentes, innovantes, et à forte valeur sociale ajoutée n'ont pu voir le jour qu'en prenant appui sur les associations, la mutualité, la coopération et les banques coopératives pour assurer leur développement et leur solvabilité. C'est pourquoi il n'est pas dans l'intention du Gouvernement de remettre en cause le soutien au secteur de l'économie sociale. La nouvelle délégation interministérielle, dont la création a été annoncée par le Premier ministre, conservera dans son intitulé les termes d'économie sociale pour mieux affirmer que celle-ci demeurera toujours au centre de ses missions. À l'occasion de son discours au Conseil national de lutte contre l'exclusion, le Premier ministre a souhaité, tout en réaffirmant les missions traditionnelles de la délégation interministérielle à l'innovation sociale et à l'économie sociale, étendre ses compétences et renforcer son rôle dans l'accompagnement des politiques sociales décidées par le Gouvernement. En conséquence, elle sera rattachée au ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement, M. Jean-Louis Borloo. L'État doit, en effet, retrouver toute sa capacité à inventer de nouvelles politiques publiques et à en assurer l'application, en particulier dans le domaine de la cohésion sociale. Il doit favoriser les expérimentations locales qui méritent souvent d'être étendues au niveau national et repérer les bonnes pratiques. Le nouvel élan donné à la lutte contre les exclusions nécessite un engagement collectif où l'économie sociale, dans un cadre partenarial, apportera sa capacité à réduire l'exclusion et les inégalités, à produire des solidarités et du développement humain durable dans la fidélité à ses valeurs humanistes et démocratiques.

Données clés

Auteur: M. Michel Heinrich

Circonscription: Vosges (1re circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Version web: https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QE78071

Numéro de la question : 78071 Rubrique : Économie sociale

Ministère interrogé: emploi, cohésion sociale et logement

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 15 novembre 2005, page 10449 **Réponse publiée le :** 27 décembre 2005, page 12111